



Obligation de la tenue de la feuille de marque électronique (e-Marque) en Championnat de France NM U20 (Saison 2014-2015)

Destinataires : Correspondant(e)s des clubs NM U20

Copies : Comités Départementaux et Ligues Régionales

Nombre de pièces jointes : 1

Comme il a été décidé par le Comité Directeur, la feuille de marque électronique (ou e-Marque) sera **obligatoire pour le Championnat de France NM U20**, dès le début de la saison 2014-2015, soit à partir du **WE du 01 et 02 novembre 2014**. Cette feuille de marque sera tenue par des **OTM du club recevant** (ou autre organisation mise en place par les ligues régionales). Ces personnes auront préalablement été formées par les Référents de Ligues et/ou Comités. En cas de besoin, n'hésitez pas à prendre attache auprès de votre ligue régionale qui a la charge de mettre en place les formations à destination des référents des clubs participant au Championnat de France NM U20. La liste des référents est consultable en cliquant sur ce lien :

Référents e-Marque Zones et Ligues Régionales

Afin de faciliter le suivi et l'accompagnement des futurs utilisateurs de la feuille de marque électronique, nous vous demandons de communiquer (via le lien ci-dessous), les noms et coordonnées des référents e-Marque de votre club (« les e-Marqueurs »). Ces personnes seront celles qui auront été formées par votre ligue régionale, et qui seront donc en capacité de tenir les feuilles de marque lors des rencontres officielles. Il vous est demandé de veiller à ce que les référents s'exercent au mieux pour être opérationnels dès le début du Championnat de France NM U20.

Merci de bien vouloir remplir le formulaire que vous trouverez en cliquant sur ce lien par retour d'email et dans tous les cas au plus tard avant le 05/10/2014 :

Référent(s) e-Marque clubs NM U20 avant le 05/10/2014.

Afin de vous accompagner dans l'appropriation des processus liés à la gestion de la feuille de marque électronique, nous vous rappelons que toutes les informations concernant son utilisation sont consultables, à partir « du pavé e-Marque » (voir la partie Bloc-Notes sur la page d'accueil du site Internet de la FFBB). Vous trouverez une Foire Aux Questions, **le cahier des charges relatif à l'utilisation de l'e-Marque (à consulter impérativement)**, la gestion des fichiers avant et après la rencontre et le lien vers une formation gratuite en e-Learning.

Depuis le 15 septembre 2014, la version finale et officielle du logiciel est téléchargeable dans FBI (Onglet « Compétitions ») et sur la plateforme e-Learning. Vous devrez l'utiliser lors des rencontres du championnat de NM U20 jusqu'à la fin de l'année 2014. Mi-décembre, une nouvelle version sera disponible pour la deuxième partie du Championnat (début janvier 2015).

Afin d'éviter tout problème lors des premiers matches, il vous est demandé :

- d'installer cette version officielle sur votre ordinateur au moins 21 jours avant le début du championnat,
- de la tester lors de matchs amicaux ou d'entraînements dans les conditions d'utilisation qui seront celles du championnat NM U20.

Toutes les versions téléchargées avant le 15 septembre 2014 ne fonctionnent plus depuis cette date.

Après avoir effectué l'ensemble du parcours de formation en e-Learning, et pris connaissance de tous les documents, les « e-Marqueurs des clubs de NM U20 » pourront poser toutes leurs questions (relatives à « la mécanique de la table de marque » ou d'ordre technique) en envoyant un mail à cette adresse :

emarque-assistance@ffbb.com

Pour information/rappel : veuillez trouver en pièce-jointe une note du 19/09/2014 dont le contenu est à prendre en compte et à mettre en œuvre, jusqu'à nouvel ordre.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Pierre HERMANN Chargé de mission	Sébastien DIOT Directeur Pôle Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2014-09-23 4- Obligation de la tenue de la feuille de marque électronique (e-Marque) en Championnat de France NM U20 (Saison 2014-2015) - VFIN	